



GRAND PRIX JEUNES DE MONT DE MARSAN

Les 8 et 9 septembre 2018

Golf de Mont de Marsan

Email : montdemarsan.golf@gmail.com - Tél : 05 58 75 63 05

www.golfontdemarsan.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

*Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.*

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte à tous les jeunes de moins de 17 ans licenciés à une fédération reconnue, répondant aux exigences des règles du Statut Amateur et satisfaisant aux critères d'index par catégories d'âge définis plus loin. Tous les joueurs licenciés en France devront **s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 35 €** et devront être titulaires d'un **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf en compétition qui devra avoir été enregistré par leur club avant le début de l'épreuve** ou si le joueur a fourni un certificat en 2017, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié, **faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS**. Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

Le champ des joueurs respectera, pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les quotas établis ci-dessous. Dans la limite du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. La répartition des wild cards (12 WC) est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au club organisateur.

Catégories et Séries : Epreuve fédérale comptant pour le **Mérite National Jeunes** (§ 6-6 du Vademecum)

- **Minimes :** Nombre de participants limité à **18** :
Séries ouvertes aux jeunes nés en 2002 et 2003
 - **1 série garçon** (catégorie 9 en 2017) : comprenant **12** garçons au maximum et d'index **≤ 9.4**
 - **1 série fille** (catégorie 5 en 2017) : comprenant **6** filles au minimum et d'index **≤ 15.4**

- **Benjamins :** Nombre de participants limité à **51** :
Séries ouvertes aux jeunes nés en 2004 et 2005
 - **1 série garçon** (catégorie 4 en 2017) : comprenant **42** garçons au maximum et d'index **≤ 18.4**
 - **1 série fille** (catégorie 4 en 2017) : comprenant **9** filles au minimum et d'index **≤ 21.4**

- **U 12 :** Nombre de participants limité à **51** :
Séries ouvertes aux jeunes nés en 2006 ou après
 - **1 série garçon** (catégorie 6 en 2017) : comprenant **42** garçons au maximum et d'index **≤ 24.4**
 - **1 série fille** (catégorie 7 en 2017) : **9** filles au minimum et d'index **≤ 30.4**

Dans chaque catégorie, et si le champ des joueurs est trop important, les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la clôture des inscriptions, **le vendredi 24 août**, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué ci-dessus.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang dans le fichier de moyenne des scores en stroke-play, disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, **le vendredi 24 août**, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué ci-dessus.

Le déficit d'inscrits dans l'une des séries pourra être reporté sur une autre.

La liste des inscrits sera consultable sur le site du golf au plus tard le mercredi 29 août.

II – FORME DE JEU

Simple Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

Distances de jeux : recommandations de la longueur du terrain pour les Jeunes selon le Vademécum (§ 3.6-4)

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par séries garçons et filles dans chaque catégorie d'âge. En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif.

Départs : Lors du 1^{er} tour, le tirage des départs se fera par catégories, en respectant l'ordre des index à l'intérieur de chaque catégorie d'âge (Minimes-Benjamins-U12).

Les horaires seront communiqués à partir du vendredi 7 septembre à 12H00.

Lors du 2^{ème} tour le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats, tout en respectant les catégories d'âge **Minimes-Benjamins** et pour les **U12 dans l'ordre du classement à l'issue du 1^{er} tour.**

III – JEU LENT

La procédure de jeu lent édicté par le Comité des Règles de la ffgolf s'applique (Vademecum § 1.2-2-4 et particulièrement le « **Prêt ? Jouez !** »)

IV- ENGAGEMENTS

Les engagements sont à adresser par écrit, **avant le vendredi 24 août minuit**, au : **Golf de Mont de Marsan – Pessourdat - 40090 Saint-Avit**. Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions doivent mentionner les **nom, prénom, adresse, n° de licence et index**, et être accompagnées du montant des droits d'inscription fixés à 30 € - 15 € pour les membres – (chèque à l'ordre du Golf de Mont de Marsan). Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le jeudi 6 septembre minuit. Tout joueur déclarant forfait au-delà de cette date, reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

Journée d'entraînement : Les joueurs pourront réserver **leur parcours d'entraînement** entre le 24 août et le 7 septembre sur réservation auprès du secrétariat du golf.

V – DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Rappel du règlement général :

- Epreuve « non fumeur ».
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jeans) et un comportement exemplaire (cf. règlement général Vademecum).
- Les cadets ne sont pas autorisés même pour les joueurs entre eux.
- Les chariots électriques ne sont pas autorisés.
- Pendant tout le déroulement de l'épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants, etc... devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils. Toute infraction constatée entraînera, après avertissement, la disqualification du joueur concerné.

VI - CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (§ 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

VII – PRIX

Souvenirs offerts aux vainqueurs de chaque catégorie d'âge (séries garçons et filles). En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

VIII - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

IX- TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel. **Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.**